

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614

24 mars 2006

SOMMAIRE

Anfinanz Holding S.A., Luxembourg	29464	Mindforest S.A., Luxembourg	29461
Anglo American Finance S.A., Luxembourg	29449	Montalcino Finances S.A., Luxembourg	29472
Angor International S.A., Luxembourg	29440	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29461
Angor S.A., Luxembourg	29444	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29463
Autremont Holding S.A., Luxembourg	29450	Newell Rubbermaid Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29444
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	29430	P.E.A.C.E. S.A., Dudelange	29457
Cera-Net, S.à r.l., Wasserbillig	29426	P.E.A.C.E. S.A., Dudelange	29458
Chanila S.A., Luxembourg	29448	Packolux S.A., Luxembourg	29432
Chirma, S.à r.l., Luxembourg	29451	Peninsula S.A., Luxembourg	29432
Corfu S.A., Luxembourg	29442	Pentrak Holding S.A., Luxembourg	29464
Crown Invest S.A.H., Luxembourg	29463	Portofino Trust Inc. S.A., Luxembourg	29460
Crustos S.A., Luxembourg	29452	ProLogis European Finance IX, S.à r.l., Luxembourg	29435
Deltalux Holdings GP, S.à r.l., Luxembourg	29436	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	29442
Deltalux Holdings GP, S.à r.l., Luxembourg	29439	Regency Resources S.A., Luxembourg	29429
Fininvest Terza, S.à r.l., Luxembourg	29430	S.C.I. Mariel, Luxembourg	29440
Gerthoma Number One S.A., Luxembourg	29459	Salon Boccoli, S.à r.l., Lamadelaine	29464
Gravetye S.A., Luxembourg	29434	San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	29458
Hôtel de Foetz S.A., Foetz	29448	SEA Schooner International S.A., Luxembourg	29434
House Hold and Bodycare Products Company S.A., Luxembourg	29426	Sipp Holding S.A., Luxembourg	29452
HPI S.A.H., Bertrange	29467	SOVAPRIM, Société de Valorisation et de Promotion Immobilière S.A., Luxembourg	29434
International Automotive & Transportation S.A., Luxembourg	29457	SOVAPRIM, Société de Valorisation et de Promotion Immobilière S.A., Luxembourg	29434
IPEF III Holdings N° 13 S.A., Luxembourg	29429	SOVAPRIM, Société de Valorisation et de Promotion Immobilière S.A., Luxembourg	29434
IPEF III Holdings N° 13 S.A., Luxembourg	29429	Société Anonyme Maloupic, Luxembourg	29463
IPEF III Holdings N° 15 S.A., Luxembourg	29426	Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A., Luxembourg	29440
IPEF III Holdings N° 15 S.A., Luxembourg	29426	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29457
IWA S.A., Wasserbillig	29459	Steno, S.à r.l., Luxembourg	29435
Jajah Technologies S.A., Luxembourg	29443	Steno, S.à r.l., Luxembourg	29435
Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Munsbach	29439	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	29426
Landora Holding S.A., Luxembourg	29435	Thiriet Luxembourg, S.à r.l., Mersch	29449
LCO Ekerling, S.à r.l., Luxembourg	29430	Thiriet Luxembourg, S.à r.l., Mersch	29449
LCO Ekerling, S.à r.l., Luxembourg	29431	Transcom Worldwide S.A., Bertrange	29468
Luc-Cas Estates S.A., Luxembourg	29460	Transcom Worldwide S.A., Bertrange	29471
Lucorn S.A., Luxembourg	29468	United Chemical S.A., Luxembourg	29471
Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Luxembourg	29460	Viscum Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l., Luxembourg	29444
MBC Europe S.A., Luxembourg	29450	Voyages Wagener Holding S.A., Luxembourg	29453
MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.), Sicaf, Luxembourg	29427	Willowbrook S.A., Luxembourg	29435
MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.), Sicaf, Luxembourg	29429		
Messana Holdings S.A., Luxembourg	29465		
Messana Holdings S.A., Luxembourg	29467		

IPEF III HOLDINGS N° 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112395.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N° 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112393.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HOUSE HOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signature

Banque domiciliataire

(112397.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CERA-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esp. de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 57.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112402.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 57.372.

Le gérant de la société TECHNOPHARM, S.à r.l. déclare conformément à l'article 11, Par. 2, N° 3 que le seul associé de la société est:

WESTON ASSET MANAGEMENT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour TECHNOPHARM, S.à r.l.

E. Baila

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08650. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113244.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.), Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé Gérant Commandité de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) une Société d'Investissement à Capital Fixe, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte rectificatif reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 4 juin 2005,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution de l'Associé Gérant-Commandité, prise en date du 7 novembre 2005;

une copie certifiée conforme de la déclaration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) Actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) affecté de la manière suivante:

- pour un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) aux Actions Offices Western Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment Offices Western Europe tel que décrit dans le prospectus du Fonds;

- pour un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) aux Actions Offices Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment Offices Central Europe tel que décrit dans le prospectus du Fonds;

- pour un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) aux Actions Retail Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le prospectus du Fonds;

- pour un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) aux Actions Logistics Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le prospectus du Fonds.

L'Associé gérant-commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, de temps à autre pendant une période de cinq ans renouvelable à partir du prédit acte de constitution. L'associé gérant-commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé gérant-commandité est autorisé à fixer, pour chaque nouvelle émission un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé gérant-commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé gérant-commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi. Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est accordé aux investisseurs déjà présents dans le Compartiment et non pas à l'ensemble des investisseurs du Fonds.

III.- Que l'Associé gérant-commandité, en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts, a réalisé en date du 22 août 2005, une première tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de cent trente-trois millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 133.219.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), à celui de cent trente-quatre millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 134.469.000,-) par la création et l'émission de:

- 1) dix mille deux cent treize virgule quatre (10.213,4) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- 2) mille cent cinquante virgule cinq (1.150,5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- 3) mille deux cent cinquante-neuf (1.259) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- 4) cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

5) cinq cents (500) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

IV.- Que l'Accocié Gérant-Commandité, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions comme suit:

A/

- quatre mille neuf cent trente-cinq virgule cinq (4.935,5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- six cent soixante-huit (668) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

- quatre-vingt-cinq (95) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

- cinq cents (500) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe souscrites par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

B/

- trois mille quatre-vingt-sept virgule deux (3.087,2) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- quatre cent cinquante et une virgule cinq (451,5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- trois cent onze (311) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

- vingt-neuf (29) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

par FORTIS BANK S.A./N.V. une société de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc.

C/

- deux mille cent quatre-vingt-dix virgule sept (2.190,7) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- deux cent quatre-vingt (280) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

- soixante-quinze (75) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe, par MeesPierson BGL S.A. (Zurich), une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-8023 Zürich, Rennweg 57.

V.- Que toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prémentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de cent trente-trois millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 133.219.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Les documents justificatifs de souscription ont été présentés au notaire instrumentant.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent trente-quatre millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 134.469.000,-) divisé en:

625 actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

10.213,4 actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

1.150,5 actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

1.259 actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

199 actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, classe R de distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Lejeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2005, vol. 433, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002554.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.), Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 107.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002555.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112398.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N° 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112400.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.155.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(112408.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(112407.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FINIMVEST TERZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112409.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LCO EKERLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 109.031.

In the year two thousand five, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mrs Lena Margareta Ekerling, company director, born in M S: Petri (Sweden) on 29 June 1948, residing at Södra promenaden 13, SE-602 32 Norrköping (Sweden);

2) Mr Bo Olof Ekerling, employee, born in Hedvig, Norrköping (Sweden), on 5 September 1977, residing at Florogatan 19, 3 1/2 tr. SE-114 31 Stockholm (Sweden);

3) Mr Carl Sixten Ekerling, employee, born in Hedvig, Norrköping (Sweden), on 9 October 1974, residing at Yxstigen 14, SE-181 47 Lidingö (Sweden),

all of them here represented by:

Mr Marc Lacombe, lawyer, with professional address in 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of one single proxy given in Lidingö (Sweden), on 25 November 2005.

The pre-mentioned proxy signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the sole partners of LCO EKERLING, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under Section B, number 109.031, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 2005, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to amend the current financial year of the Company so that from now on it will begin on the first day of September of each year and end on the last day of August of the following year.

The partners at the same time acknowledge, that the first financial year which has begun on 29 June 2005 (date of Incorporation of the Company) will end on 31 August 2006.

Second resolution

As a consequence of change of the Company's financial year, the partners resolved to amend Articles twenty (20) and twenty-one (21), which both shall henceforth read as follows:

Art. 20. Financial year. «The financial year begins on the first day of September of each year and ends on the last day of August the following year.»

Art. 21. Balance-sheet. «Each year, on the last day of August, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Lena Margareta Ekerling, directrice de société, née à M S: T Petri (Suède), le 29 juin 1948, demeurant à Södra promenaden 13, SE-602 32 Norrköping (Suède);

2) Monsieur Bo Olof Ekerling, employé, né à Hedving, Norrköping (Suède), le 5 septembre 1977, demeurant à Florogatan 19, 3 1/2 tr. SE-114 31 Stockholm (Suède);

4) Monsieur Carl Sixten Ekerling, employé, né à Hedvig, Norrköping (Suède), le 9 octobre 1974, demeurant à Yxstigen 14, SE-181 47 Lidingö (Suède),

tous ici représentés par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une seule procuration donnée à Lidingö (Suède), le 25 novembre 2005.

La précitée procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de LCO EKERLING, S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109.031), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 29 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale courante de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

Les associés constatent en même temps, que la première année sociale qui a débuté le 29 juin 2005 (date de la constitution de la Société) se terminera le 31 août 2006.

Deuxième résolution

A la suite du changement de l'année sociale ci-avant décidé, les associés décident de modifier les articles vingt (20) et vingt et un (21) des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 20. Année sociale. «L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.»

Art. 21. Bilan. «Chaque année, le dernier jour du mois d'août, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 899, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002604.3/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

LCO EKERLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 109.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002605.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

PENINSULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(112412.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PACKOLUX, Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 81.499.

In the year two thousand five, on the twenty seventh day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company PACKOLUX, a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 11th 2001, published in the Recueil du Mémorial C, Number 963 of November 6th, 2001,

filed in the Commerce and Trade Register of Luxembourg under section B, number 81.499.

The meeting was opened at 2.00 p.m. and was presided by Mrs Danielle Origer, private employee, residing professionally at Luxembourg-Eich.

The Chairman appointed as secretary Mr Max Mayer, private employee, residing professionally at Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sonia Garcia, private employee, residing professionally at L-2212 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their Shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to published notably in the Mémorial and the Journal and on December 9th, and 16th, 2005.

III. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915 is reached so that the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda.

The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Decision to take as to the dissolution of PACKOLUX.
- 2.- Appointment of a liquidator and establishment of his powers.
- 3.- Miscellaneous

After having taken knowledge of the agenda, the general meeting takes the following resolutions by a majority of more than two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to put the Company PACKOLUX into liquidation from today onwards.

Second resolution

The General Meeting appoints Mr Sauli Törmälä, residing at 02230 Espoo, Anjankuja 2H59, (Finland) as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.15 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,000.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PACKOLUX une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963 du 6 novembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 81.499.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

La présidente nomme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia Garcia, employée privée, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés notamment dans le Mémorial et le Journal en date du 9 et 16 décembre 2005.

III. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par le président et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la société PACKOLUX en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes à une majorité de plus de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société PACKOLUX, en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Sauli Törmälä, demeurant à 02230 Espoo, Anjankuja 2H59, (Finland), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, S. Garcia, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(002577.3/206/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SEA SCHOONER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(112414.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**SOVAPRIM, SOCIETE DE VALORISATION ET DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112415.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**SOVAPRIM, SOCIETE DE VALORISATION ET DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112413.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**SOVAPRIM, SOCIETE DE VALORISATION ET DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112411.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GRAVETYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.759.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112417.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.917.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112419.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LANDORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.874.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112421.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.192.

—
Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112424.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

STENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112440.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

STENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112404.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

DELTA LUX HOLDINGS GP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.355.

In the year two thousand and five, on the ninth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DELTA LUX HOLDINGS LP, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.356, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 9, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of DELTA LUX HOLDINGS GP (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.355, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 15, 2005 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 842 on September 5, 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on August 29, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to withdraw any reference to the A Managers and B Managers in the Company's articles of incorporation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to amend article 11 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 11. «The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.»

Third resolution

The sole partner decides to amend article 12 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 12. «In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Fourth resolution

The sole partner decides to amend article 13 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 13. «The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

Fifth resolution

The sole partner decides to amend article 15 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 15. «The manager(s) do(oes) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.»

Sixth resolution

The sole partner decides to amend article 16 of the Company's articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 16. «The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

Seventh resolution

The sole partner decides to accept the resignation of the following persons for their mandate as B Managers of the Company, with immediate effect:

- Mr Alain Peigneux, general manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mrs Marie-Catherine Brunner, Head of Business Unit, born on September 23, 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Alan Botfield, accountant, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, residing at 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg-Merl, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mr Robert Kimmels, accountant, born on March 4, 1969 in Breukelen, the Netherlands, residing at 44, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DELTALUX HOLDINGS LP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.356, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de DELTALUX HOLDINGS GP (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.355, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 842 le 5 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 août 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler toute référence aux Gérants A et aux Gérants B dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 11. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 12. «Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 13. «Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 15. «Le ou les gérants ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 16. «Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes pour leur fonction de Gérants B de la Société, avec effet immédiat:

- Monsieur Alain Peigneux, general manager, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant comme adresse professionnelle le 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- Madame Marie-Catherine Brunner, Head of Business Unit, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant comme adresse professionnelle le 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alan Botfield, comptable, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, résidant au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg-Merl, Grand-Duché de Luxembourg, et
- Monsieur Robert Kimmels, comptable, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, résidant au 44, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2005, vol. 899, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002602.3/239/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

DELTA LUX HOLDINGS GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002603.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 1B, Parc d'Activité.

R. C. Luxembourg B 46.632.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre 2005 que:

1. Monsieur Hiroshi Takayama, Vice Président de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière avec effet au 30 novembre 2005;
2. Monsieur Nobutaka Nakazawa, Vice Président de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, est nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 30 novembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Münsbach, le 22 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112999.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ANGOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 65.298.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112425.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE BOULEVARD PRINCE HENRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(112427.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

S.C.I. MARIEL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg E 3.058.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Torres, employé de banque, né à Alger (Algérie), le 12 juin 1968 (matricule 19680612814), demeurant à L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.
2. Monsieur Lionel Trigano, retraité, né à Alger (Algérie), le 12 août 1948 (matricule 148089190000877), demeurant à F-34000 Montpellier, 58, rue du Triolet.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. MARIEL, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par quarante (40) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Philippe Torres, prénommé, vingt parts sociales	20
2. Monsieur Lionel Trigano, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: quarante parts sociales.	40

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter tous immeubles.

Il administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Est nommé administrateur pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe Torres, prénommé.
La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur.
3. L'adresse de la société sera la suivante: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Torres, L. Trigano, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

E. Schlessner.

(002526.3/227/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.902.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112428.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CORFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.108.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2004
tenue de manière extraordinaire à 9 heures le 28 novembre 2005*

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112442.3/766/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

JAJAH TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.760.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JAJAH TECHNOLOGIES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 73.760), constituée par acte notarié en date du 7 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 2000, numéro 313. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 22 juillet 2005, non encore publié (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sue Metzler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Révocation de M. Anders Ericsson comme administrateur de la Société.
- 2) Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
- 3) Modification de l'article 7 des statuts de la Société.
- 4) Nomination des administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de M. Anders Ericsson comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs et de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Il y aura deux catégories d'administrateurs: «administrateurs A» et «administrateurs B».

En cas de vacance d'une place d'un administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature vis-à-vis des tiers et de modifier l'article 7, paragraphe 4, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. (paragraphe 4).** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur A, soit par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, soit par la signature conjointe de deux administrateurs B.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs A pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Roman Scharf, Magister, né le 23 janvier 1971 à Vienne, demeurant au 83-85 Gumpendorfer Strasse, A-1060 Vienne;

- Monsieur Daniel Mattes, commerçant, né le 14 novembre 1972 à Fribourg, demeurant au 5, Ginzkeystrasse, A-4600 Wels.

L'assemblée générale décide en outre de nommer la personne suivante comme administrateur B pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Karl Stagl, ingénieur, né le 25 juillet 2005 à Vienne, demeurant au 1-9, Karl Millöcker Gasse, A-2353 Guntramsdorf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.250,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, S. Metzler, S. Ebel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2005, vol. 433, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002617.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ANGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 44.355.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112430.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 48, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 54.959.

Le bilan au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(112431.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

NEWELL RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 106.345.

In the year two thousand and five, on the third day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

NEWELL INVESTMENTS INC., a corporation organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 10B Glenlake Parkway, Suite 600, Atlanta, GA 30328, United States of America and registered with the commercial register of Illinois under number 37-1296557,

here represented by Mrs Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25, 2005.

This proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. NEWELL INVESTMENTS INC. is the sole shareholder of NEWELL RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 106.345 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. amendment of article 8, 9 and 10 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company, who will determine this agent's powers and remuneration (if any), the duration of the agent's mandate, and any other relevant conditions of his agency.

8.3. For purposes of these articles of association, «Extraordinary Transactions» means any transaction relating to the liquidation of the trust in which the Company acts as trustee (the Trust), the sale of the Trust or the sale of any assets of the Trust, any loan or advance by the Trust to any party other than NEWELL RUBBERMAID, INC. and its majority-owned subsidiaries, and such other transactions involving the Trust as the Company may by resolution of the general meeting of shareholders determine.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast or, with respect to Extraordinary Transactions, by the unanimous vote of all members of the board of managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles. With respect to Extraordinary Transactions, the collective signature of all members of the board of managers is required.

III. The shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to amend articles 8, 9 and 10 of the articles of association of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company, who will determine this agent's powers and remuneration (if any), the duration of the agent's mandate and any other relevant conditions of his agency.

8.3. For purposes of these articles of association, «Extraordinary Transactions» means any transaction relating to the liquidation of the trust in which the Company acts as trustee (the Trust), the sale of the Trust or the sale of any assets of the Trust, any loan or advance by the Trust to any party other than NEWELL RUBBERMAID, INC. and its majority-owned subsidiaries, and such other transactions involving the Trust as the Company may by resolution of the general meeting of shareholders determine.

Art. 9. Procedure

9.8. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.9. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.10. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.11. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.12. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast or with respect to Extraordinary Transactions, by the unanimous vote of all members of the board of managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.13. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.14. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles. With respect to Extraordinary Transactions, the collective signature of all members of the board of managers is required.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

NEWELL INVESTMENTS INC., une société organisée et existante sous la loi de Delaware, ayans son siège social au 10B, Glenlake Parkway, Suite 600, Atlanta, GA 30328, Etas-Unis d'Amérique, inscrite au registre du commerce de l'Illinois sous le numéro 37-1296557,

ici représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. NEWELL INVESTMENTS INC. est le seul associé de NEWELL RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.345.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. modification des articles 8, 9 et 10 des statuts de la Société comme suit:

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant qui déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

8.3. Aux termes des dispositions de ces statuts, «Transactions Extraordinaires» signifie toute transaction en rapport avec la liquidation du trust pour lequel la Société agit en tant que fiduciaire (le Trust), la vente du Trust ou la vente de tous actifs du Trust, tous prêts ou avances de fonds par le Trust envers des parties autres que NEWELL RUBBERMAID,

INC. et les sociétés qui lui sont affiliées et dans lesquelles NEWELL RUBBERMAID INC. détient une participation majoritaire, et toutes autres transactions impliquant le Trust tel que déterminé par résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés où dans le cadre de Transactions Extraordinaires, à l'unanimité des votes de tous les membres du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts. Dans le cadre de Transactions Extraordinaires, la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance est requise.

III. L'associé a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide de modifier les articles 8, 9 et 10 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant, qui déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

8.3. Aux termes des dispositions de ces statuts, «Transactions Extraordinaires» signifie toute transaction en rapport avec la liquidation du trust pour lequel la Société agit en tant que fiduciaire (le Trust), la vente du Trust ou la vente de tous actifs du Trust, tous prêts ou avances de fonds par le Trust envers des parties autres que NEWELL RUBBERMAID, INC. et les sociétés qui lui sont affiliées et dans lesquelles NEWELL RUBBERMAID INC. détient une participation majoritaire, et toutes autres transactions impliquant le Trust tel que déterminé par résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés où dans le cadre de Transactions Extraordinaires, à l'unanimité des votes de tous les membres du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts. Dans le cadre de Transactions Extraordinaires, la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance est requise.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.250,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrinon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002613.3/242/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

CHANILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 44.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112432.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HOTEL DE FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 40.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 27 décembre 2005.

HOTEL DE FOETZ S.A.

H. Jeannot

Administrateur-délégué

(112450.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

THIRIET LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, rue de Beringen.

R. C. Luxembourg B 99.098.

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE LORRAINE (SIFL), ayant son siège à F-88510 Eloyes - Zone Industrielle (B.P. 4),

ici représentée par Mademoiselle Eliane Rodrigues, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 mai 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée THIRIET LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 368 du 3 avril 2004.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Mersch et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Mersch.»*Deuxième résolution*

L'associé décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-7502 Mersch, rue de Beringen (B.P. 164).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Rodrigues, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(002621.3/242/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

THIRIET LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, rue de Beringen.

R. C. Luxembourg B 99.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(002624.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ANGLO AMERICAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 41.830.

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 14 mai 2003, la société FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 14 mai 2003, et M. Arjan Kirthi Singha a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec effet au 14 mai 2003, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.F. Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112521.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MBC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.106.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme MBC EUROPE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.106, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 19 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613 du 13 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 716 du 27 septembre 1999,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 du 13 avril 2005.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-), représenté par cinq mille deux cents (5.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société MBC EUROPE S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme MBC EUROPE S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les cinq mille deux cents (5.200) actions qui à l'instant et en présence u notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2005, vol. 360, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2006.

H. Beck.

(002628.3/201/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

AUTREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112435.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CHIRMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.689.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

R & H TRUST CO. (BVI) LTD., a company with registered office at Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, acting as Trustee of THE CHRIMA SETTLEMENT, hereby represented by Mr Steve Van Den Broek, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Tortola, British Virgin Islands on the 15th of December, 2005.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company CHIRMA, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 73.689, has been incorporated under the laws of the Netherlands Antilles on the 4th of April 1989, pursuant to a deed of Mr Marcel Van Der Plank, notary residing at Curaçao, Netherlands Antilles. During an Extraordinary General Meeting of the Shareholders, held before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 231 of the 27th of March 2000, it was decided to transfer the seat of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg effective as per 29th December 1999.

That the issued share capital of the Company is set at two million seven hundred and fifty thousand Euro (2,750,000.- EUR), represented by twenty-seven thousand five hundred (27,500) parts with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR), which have been entirely paid in.

That R & H TRUST CO. (BVI) LTD., prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the Company, R & H TRUST CO. (BVI) LTD., hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per today.

That R & H TRUST CO. (BVI) LTD., moreover states to be the liquidator and to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company CHIRMA, S.à r.l., and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société R & H TRUST CO. (BVI) LTD., avec siège social à Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, agissant en sa qualité de mandataire de THE CHRIMA SETTLEMENT, ici représentée par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Tortola, British Virgin Islands le quinze décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée CHIRMA, S.à r.l., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.689, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marcel Van Der Plank de résidence à Curaçao, Antilles Néerlandaises, en date du 4 avril 1989. Suivant Assemblée Générale Extraordinaire, tenue devant le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 27 mars 2000, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 29 décembre 1999.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions sept cent cinquante mille euros (2.750.000,- EUR), représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante R & H TRUST CO. (BVI) LTD., prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que la comparante R & H TRUST CO. (BVI) LTD., déclare en outre être le liquidateur de la Société et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société CHIRMA, S.à r.l., et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002644.3/5770/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SIPP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112437.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CRUSTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.569.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.453, ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Guy Glesener avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri et Nasir Abid, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, eux mêmes représentées par Madame Claudine Boreux, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme CRUSTOS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 25 avril 1989, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 23 septembre 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à une Assemblée Générale extraordinaire tenu par-devant le notaire Frank Baden, en date du 12 février 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 1^{er} juin 2002.

Que le capital social de la Société s'élevé actuellement à six cent quatre-vingt-treize mille US dollars (693.000,- USD), représenté par six mille neuf cent trente (6.930) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Que la société GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de CRUSTOS S.A., est réglé et que la liquidation de ladite Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre les qualités de liquidateur et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Boreux, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002647.3/5770/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

VOYAGES WAGENER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 113.038.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Johnny Wagener, employé privé, né le 14 novembre 1961 à Ettelbruck (Lux), demeurant professionnellement à Kirchepad, L-9170 Mertzig.

2. Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 décembre 2005.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOYAGES WAGENER HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 33 (trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie d'actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms et prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées, si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé, soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit par les réviseurs aux comptes de la société. Les réviseurs rendront leur apport sur la détermination du prix dans le mois de la date de leur nomination. Les réviseurs auront accès à tous les livres et autres documents de la société qu'ils jugeront indispensables à la bonne exécution de leur tâche.

Le prix est payable en quinze annuités.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit ou en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.
3. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 33 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1. Monsieur Johny Wagener, préqualifié	32
2. Maître Michaël Dandois, préqualifié	1
Total	33

Les 33 actions ont été souscrites comme suit:

a) 1 action par Maître Michaël Dandois, préqualifié, moyennant versement en espèces. De sorte que la somme de EUR 1.000,- (mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

b) 32 actions par Monsieur Johny Wagener, préqualifié, moyennant un apport en nature consistant en 33 actions de la société de droit luxembourgeois VOYAGES WAGENER S.A.

La valeur de l'apport en nature, qui s'élève à EUR 32.000,- est intégralement affectée au capital social de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature précité a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport daté du 16 novembre 2005, dressé par la Société de REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Le rapport précité arrive aux conclusions suivantes:

«Conclusion

1. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable
3. La valeur de l'apport, qui s'élève à EUR 32.000, est intégralement affectée au capital de la société.»

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:
 - (i) Monsieur Johny Wagener, préqualifié;
 - (ii) Maître Michaël Dandois, préqualifié;
 - (iii) Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 6 février 1966 à Paris F), demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

SOCIÉTÉ DE REVISION ET D'EXPERTISE, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 86.145, une société avec siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixe au 4, boulevard de la foire, L-1528 luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Johny Wagener, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, L. Wittner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 56, case 7. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(002731.3/230/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(112439.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.274.920.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 109.806.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 14 novembre 2005 que l'assemblée générale des associés:

(1) a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Ceri Richards en tant que gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2005;

(2) a décidé de nommer gérant de la Société, avec effet au 14 novembre 2005 et pour une durée indéterminée, Monsieur Ivan Hong-Yee Wong, né le 24 novembre 1979 à Edinbourg (Royaume-Uni), demeurant au 78 Learmonth Court, Stockbridge, Edinbourg, EH4 1PD, Royaume-Uni, en tant que gérant HBOS.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112444.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
R. C. Luxembourg B 64.220.

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.E.A.C.E. S.A., avec siège social à Dudelange, constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 520 du 15 juillet 1998. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 621 du 22 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel Laurent, administrateur de sociétés, demeurant à F-75580 Ancerville, 48, rue Saint Michel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Henry, assistante de direction, demeurant à F-75580 Ancerville, 48, rue Saint Michel.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Steve Laurent, boucher-désosseur, demeurant à F-75580 Ancerville, 48, rue Saint Michel.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire suosigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Laurent, D. Henry, S. Laurent, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2005, vol. 434, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002626.2/242/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R. C. Luxembourg B 64.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002627.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(112510.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GERTHOMA NUMBER ONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.889.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NOSTAR S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Raod Town, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, I.B.C. n° 58 10 17, ici représentée par son administrateur, la société ALINA COMPANY LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, B.V.I. Wickhams Cay, elle même représentées par Madame Claudine Boreux, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme GERTHOMA NUMBER ONE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 23 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 29 avril 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à une Assemblée Générale ordinaire tenu extraordinairement sous seing privé suite à la conversion en euros en date du 15 mai 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 28 août 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale.

Que la société NOSTAR S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de GERTHOMA NUMBER ONE S.A. est réglé et que la liquidation de ladite Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre les qualités de liquidateur et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications/7 à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Boreux, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002648.3/5770/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

—
IWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 83.416.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature

Administrateur

(112454.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LUC-CAS ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 81.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 10 heures le 29 juin 2005

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844;

qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112447.3/766/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PORTOFINO TRUST INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 88.506.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à 12.00 heures le 1^{er} juillet 2005

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Egli Marcel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844;

qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112449.3/766/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MACQUARIE GLOBAL REAL ESTATE ADVISORS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.184.

EXTRAIT

L'assemblée générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 décembre 2004 et a adopté la résolution suivante:

1. L'assemblée a décidé d'élire PricewaterhouseCoopers comme réviseurs d'entreprises pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, 9 décembre 2005.

Pour MACQUARIE GLOBAL REAL ESTATE ADVISORS (LUX) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113601.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

MINDFOREST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Poincaré.
R. C. Luxembourg B 78.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à 15 heures le 7 juin 2004

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Hoffeld Nico, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Kerger Guy, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

M. Kerger Guy, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., M. Kerger Guy, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844;
qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112452.3/766/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.271.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 109.271, incorporated by a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on July 11th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1167 on November 8th, 2005. The articles of association have been amended on August 4th, 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENWOOD NOMINEES LTD., a company registered under the laws of the United Kingdom under company number 01996056 and having its registered office at 20 Moorgate, London EC2R 6DA, (the Sole Shareholder), acting as nominee in the name GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF for the account of:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom under number LP6872 and having its registered office at 12 Moorgate, London, EC2R 6DA; and
2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom under number LP6873 and having its registered office at 12 Moorgate, London, EC2R 6DA, the Sole Shareholder being represented by Mrs Alessandra Bellardi Ricci, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on December 22nd, 2005;

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by EUR 248,150.- (two hundred forty-eight thousand one hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 160,000.- (hundred sixty thousand Euro) represented by 6,400 (six thousand four hundred) shares all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share to EUR 408,150.- (four hundred and eight thousand one hundred and fifty Euro) represented by 16,326 (sixteen thousand three hundred and twenty-six) shares by way of the creation and issue of 9,926 (nine thousand nine hundred twenty-six) new shares all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder of the Company, acting as nominee in the name GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF for the account of CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP and CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP,

declares to subscribe the 9,926 (nine thousand nine hundred twenty-six) new shares and to fully pay up such new shares by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 248,150.- (two hundred forty-eight thousand one hundred and fifty Euro), evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above capital increase:

«The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 408,150.- (four hundred and eight thousand one hundred and fifty Euro) divided into 16,326 (sixteen thousand three hundred and twenty-six) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Estimate of costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.271 et constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 8 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte du 4 août 2005 reçu par le notaire instrumentant, cet acte n'ayant pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENWOOD NOMINEES LTD., une société droit anglais enregistrée sous le numéro 01996056 et ayant son siège social au 20 Moorgate, Londres EC2R 6DA (l'Associée Unique), agissant en tant que «nominee» au nom de GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF pour compte de:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais enregistré sous le numéro LP6872 et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA; et

2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais enregistré sous le numéro LP6873 et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA,

ici représenté par Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 décembre 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de la Société,
- que l'associée unique a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 248.150,- (deux cent quarante-huit mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 408.150,- (quatre cent huit mille cent cinquante euros) représenté par 16.326 (seize mille trois cent vingt-six) parts sociales par la création et l'émission de 9.926 (neuf mille neuf cent vingt-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée Unique de la Société agissant en tant que «nominee» au nom de GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF pour compte de CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP et CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP,

déclare souscrire les 9.926 (neuf mille neuf cent vingt-six) parts sociales nouvelles et libérer entièrement leur souscription par un paiement en numéraire d'un montant EUR 408.150,- (quatre cent huit mille cent cinquante euros), dont preuve a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 408.150,- (quatre cent huit mille cent cinquante euros) représenté par 16.326 (seize mille trois cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à 4.100,- EUR.
Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants représentés comme mentionnés ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bellardi Ricci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 3. – Reçu 4081,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(002636.3/206/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(002637.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

CROWN INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 41.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature

Administrateur

(112456.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SOCIETE ANONYME MALOUPIC, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.313.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TITANIC HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, lui-même représenté par Madame Michèle Moriot, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SOCIETE ANONYME MALOUPIC, ayant son social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Charles Michels, de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 1962, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 66 du 11 août 1962, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 3 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 6.313.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille (31.000,- EUR) représenté par trois mille quatre cent soixante (3.460) actions sans valeur nominale, chacune, entièrement libérées.

Que la société TITANIC HOLDINGS, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Strek, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 87, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002651.3/5770/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

PENTRAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 53.898.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature

Administrateur

(112458.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ANFINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 38.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature

Administrateur

(112461.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SALON BOCCOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 7, rue de la Providence.

R. C. Luxembourg B 47.341.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

L. Vinti.

(112524.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MESSANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.730.

In the year two thousand and five, the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as MESSANA HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on May 29th, 1998, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 604 of August 20th, 1998. The Articles of Incorporation, which have been amended several times, have been amended the last time by notary Paul Frieders, on April 26th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1061 of November 24th, 2001.

The meeting is presided by Mr Franck Jacoby, residing professionally in Luxembourg,
who appoints as secretary Mrs Carine Godfurnon, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Denis Brettnacher residing professionally in Luxembourg.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Cancellation of the par value of the shares.

2) Decrease of the corporate capital by an amount of four million six hundred eighty-two thousand five hundred forty-one Euro and forty-four cents (4,682,541.44 EUR), so as to bring it down from its present amount of eleven million six hundred thousand Euro (11,600,000.- EUR) to the new amount of six million nine hundred seventeen thousand four hundred and fifty-eight Euro and fifty-six cents (6,917,458.56 EUR), by covering the reported losses of an amount of four million six hundred eighty-two thousand five hundred forty-one Euro and forty-four cents (4,682,541.44 EUR) dated December 31st, 2004.

3) Decrease of the corporate capital by an amount of six million eight hundred seventeen thousand three hundred fifty Euro and fifty-six cents (6,817,350.56 EUR), so as to bring it down from its already decreased amount of six million nine hundred seventeen thousand four hundred fifty-eight Euro and fifty-six cents (6,917,458.56 EUR) to the final amount of one hundred thousand one hundred and eight Euro (100,108.- EUR), by repayment to the shareholders of the same amount at the pro rata of their participation.

4) Settling of a new par value of the shares.

5) Consequent amendment of Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

6) Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the corporate capital by an amount of four million six hundred eighty-two thousand five hundred forty-one Euro and forty-four cents (4,682,541.44 EUR), so as to bring it down from its present amount of eleven million six hundred thousand Euro (11,600,000.- EUR) to the new amount of six million nine hundred seventeen thousand four hundred and fifty-eight Euro and fifty-six cents (6,917,458.56 EUR), by covering the reported losses as they result from the balance sheet dated December 31st, 2004, as approved by the shareholders' meeting, of an amount of four million six hundred eighty-two thousand five hundred forty-one Euro and forty-four cents (4,682,541.44 EUR).

Second resolution

The general meeting decides to decrease again the corporate capital by an amount of six million eight hundred seventeen thousand three hundred fifty Euro and fifty-six cents (6,817,350.56 EUR), so as to bring it down from its already decreased amount of six million nine hundred seventeen thousand four hundred fifty-eight Euro and fifty-six cents (6,917,458.56 EUR) to the final amount of one hundred thousand one hundred and eight Euro (100,108.- EUR) by repayment to the shareholders of the same amount at the pro rata of their participation.

Third resolution

The general meeting decides to fix the new par value of the shares at eight Euro and sixty-three cents (8.63 EUR).

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions, which will read as follows:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at one hundred thousand hundred and eight Euro (100,108.- EUR) divided in eleven thousand six hundred (11,600) shares having a par value of eight Euro and sixty-three cents (8.63 EUR) each.»

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at seven hundred Euro (700.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MESSANA HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg à la date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 604 du 20 août 1998, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par-devant notaire Paul Frieders de résidence à Luxembourg en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 le 24 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Jacoby, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis Brettnacher, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Annulation de la valeur nominale des actions.

2) Diminution du capital social de la société d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante et un euros et quarante-quatre cents (4.682.541,44 EUR) pour l'amener de son montant actuel de onze millions six mille euros (11.600.000,- EUR) au montant de six millions neuf cent dix-sept mille quatre cent cinquante-huit euros et cinquante-six cents (6.917.458,56 EUR) par couverture de perte reportées s'élevant à quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante et un euros et quarante-quatre cents (4.682.541,44 EUR) tel qu'il en résulte du bilan du 31 décembre 2004 approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

3) Diminution du capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent dix-sept mille trois cent cinquante euros et cinquante-six cents (6.817.350,56 EUR) pour l'amener du montant déjà diminué de six millions neuf cent dix-sept mille quatre cent cinquante-huit euros et cinquante-six cents (6.917.458,56 EUR) au montant final de cent mille cent huit euros (100.108,- EUR) par remboursement du même montant aux actionnaires au pro rata de leur participation.

4) Fixation d'une nouvelle valeur nominale aux actions.

5) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts.

6) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante et un euros et quarante-quatre cents (4.682.541,44 EUR) pour l'amener de son montant actuel de onze millions six mille euros (11.600.000,- EUR) au montant de six millions neuf cent dix-sept mille quatre cent cinquante-huit euros et cinquante-six cents (6.917.458,56 EUR) par couverture de pertes reportées s'élevant à quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante et un euros et quarante-quatre cents (4.682.541,44 EUR), telles qu'elles résultent du bilan du 31 décembre 2004, approuvé par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer encore le capital social d'un montant de six millions huit cent dix-sept mille trois cent cinquante euros et cinquante-six cents (6.817.350,56 EUR) pour l'amener du montant déjà diminué de six millions neuf cent dix-sept mille quatre cent cinquante-huit euros et cinquante-six cents (6.917.458,56 EUR) au montant final de cent mille cent huit euros (100.108,- EUR) par remboursement du même montant aux actionnaires au pro rata de leur participation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur des actions à huit euros soixante-trois cents (8,63 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec le nouveau capital social.

«**Art. 5. (paragraphe 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent mille cent huit euros (100.108,- EUR), représenté par onze mille six cents (11.600) actions d'une valeur nominale de huit euros soixante-trois (8,63 EUR) chacune.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Jacoby, C. Godfurnon, D. Brettnacher, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002659.3/5770/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

MESSANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.730.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002661.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

HPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.

R. C. Luxembourg B 112.414.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2005

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2005, il résulte des résolutions prises que:

- Le Conseil d'Administration accepte:

La révocation du mandat de Commissaire aux comptes d'EUOTRUST, R.C. Luxembourg B 86.381, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

La nomination en fonction de Commissaire aux Comptes de la société MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., R.C. Luxembourg B 58.166, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Wagener / D. Lallemand / R. Jesic

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113383.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

LUCORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.575.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.453, ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Guy Glesener avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri et Nasir Abid, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, eux mêmes représentées par Madame Claudine Boreux, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme LUCORN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 25 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 25 septembre 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à une Assemblée Générale extraordinaire tenu par-devant le notaire Frank Baden, en date du 23 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 11 mai 2005.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cent soixante-cinq mille US dollars (1.165.000,- USD), représenté par trente mille (30.000) sans valeur nominale.

Que la société GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de LUCORN S.A. est réglé et que la liquidation de ladite Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre les qualités de liquidateur et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Boreux, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002654.3/5770/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

TRANSCOM WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.528.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared Ms Alessandra Bellardi Ricci, lawyer, residing in Luxembourg, substituted by M^e Marc Feider, partner of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG,

acting in the name and on behalf of the board of directors of TRANSCOM WORLDWIDE S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 59.528 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on November 21st and 29th, 2005 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on June 11th, 1997, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 494 of September 11th, 1997. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time by a deed of the undersigned, on December 14th, 2005, in the process of being published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

«The Company has an issued capital of thirty million five hundred seventy-two thousand seven hundred seventy-five Euro and thirty cents (EUR 30,572,775.30), divided into thirty-six million two hundred twenty thousand four hundred eighty-one (36,220,481) Class A voting shares, each without par value, and thirty-six million two hundred nineteen thousand one hundred seventy (36,219,170) Class B non voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.

The authorised share capital is set at six hundred and fifty-two million seven hundred and ninety-three thousand four hundred Euro (EUR 652,793,400) divided into eight hundred million (800,000,000) Class A voting shares and seven hundred and fifty-million (750,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after 31 May 2005 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will have not been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

3. Following the receipt of a notice in respect of the exercise of stock options issued by the Company, the board of directors of the Company, in the Resolutions, resolved *inter alia* to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital from thirty million five hundred seventy-two thousand seven hundred seventy-five Euro and thirty cents (EUR 30,572,775.30) to thirty million six hundred seventy-eight thousand nine hundred eighty Euro and thirty cents (EUR 30,678,980.30) by issuing twenty-six thousand eight hundred ninety-five (26,895) Class A voting shares and twenty-six thousand seven hundred three (26,703) Class B non voting shares without par value (the New Shares) to such subscribers as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Maître Marc Feider, partner of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total sum of one hundred six thousand two hundred five Euro (EUR 106,205) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an amount of one hundred six thousand two hundred five Euro (EUR 106,205) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. «The Company has an issued capital of thirty million six hundred seventy-eight thousand nine hundred eighty Euro and thirty cents (EUR 30,678,980.30) divided into thirty-six million two hundred forty-seven thousand three hundred seventy-six (36,247,376) Class A voting shares, each without par value and thirty-six million two hundred forty-five thousand eight hundred seventy-three (36,245,873) Class B non voting shares, each without par value.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,450.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, substituée par Maître Marc Feider, associé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de TRANSCOM WORLDWIDE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.528 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 et 29 novembre 2005 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 494 du 11 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 14 décembre 2005, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de trente millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-quinze euros et trente cents (EUR 30.572.775,30), divisé en trente-six millions deux cent vingt mille quatre cent quatre-vingt et une (36.220.481) actions de Classe A avec droit de vote et trente-six millions deux cent dix-neuf mille cent soixante-dix (36.219.170) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (652.793.400 EUR) divisé en huit cent millions (800.000.000) actions de Classe A avec droit de vote et sept cent cinquante millions (750.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans après le 31 mai 2005 et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3. A la suite de la réception de la notification de l'exercice d'options de souscription d'actions émises par la Société, le conseil d'administration, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de trente millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-quinze euros et trente cents (EUR 30.572.775,30), à trente millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts euros et trente cents (EUR 30.678.980,30) par l'émission de vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quinze (26.895) actions de Classe A avec droit de vote et de vingt-six mille mille sept cent trois (26.703) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale (les Nouvelles Actions) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Maître Marc Feider, associé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par les Souscripteurs, la somme totale de cent six mille deux cent cinq euros (EUR 106.205) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

5. L'apport en espèces d'un montant de cent six mille deux cent cinq euros (EUR 106.205) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social émis de la Société est de trente millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts euros et trente cents (EUR 30.678.980,30) divisé en trente-six millions deux cent quarante-sept mille trois cent soixante-seize (36.247.376) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-treize (36.245.873) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 2.450 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante qui est connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bellardi Ricci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 2. – Reçu 1062,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(002665.3/206/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

TRANSCOM WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(002668.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

UNITED CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.614.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SWALEDALE INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175, ici représenté par son administrateur unique et représentant légal, Monsieur Andrés M. Sanchez, lui-même représenté par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer et/ou Monsieur Serge Marion, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme UNITED CHEMICAL S.A., ayant son social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 du 19 juillet 1996, dont les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 6 septembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 54.614.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) soit vingt-quatre euros virgule sept huit neuf trois cinq deux centimes (24,789352 EUR), chacune, entièrement libérées.

Que la société SWALEDALE INVESTMENTS LIMITED, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002658.3/5770/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

MONTALCINO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 54.587.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à 11.00 heures le 3 mai 2005

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112468.3/766/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.
